

Intégration du programme CanadaGAP du Programme de salubrité des aliments pour les secteurs du emballage et du commerce en gros de l'ACDFL

Mise à jour – 21 août 2012

Le projet d'intégration du programme CanadaGAP avec le Programme de salubrité des aliments pour les secteurs du emballage et du commerce en gros (SRCG), piloté par le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) et l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), avance à grands pas. L'intégration des deux programmes requiert la création d'une nouvelle entité juridique autonome, indépendante du CCH et de l'ACDFL; cette dernière devrait être en place cet automne.

Historique

Le CCH et l'ACDFL ont entamé des discussions en 2009 en vue de permettre la prestation intégrée du programme CanadaGAP et du Programme SRCG par une entité juridique autonome. La recommandation en ce sens visait à limiter la responsabilité des administrateurs du CCH et de l'ACDFL en lien avec la gestion des programmes de salubrité des aliments.

Une étude de faisabilité a été menée en 2010 et les résultats concluants de cette étude ont été présentés aux membres du CCH et de l'ACDFL au printemps 2011. Les membres des deux organisations ont appuyé le plan de mise en œuvre proposé et, en 2012, les deux organisations ont pris la décision d'aller de l'avant avec le plan d'intégration.

Avantages de l'intégration

En plus de transférer la responsabilité des programmes à une entité indépendante, l'intégration des deux programmes comporte des avantages significatifs pour l'industrie canadienne des fruits et légumes, notamment d'offrir une norme de salubrité des aliments uniforme et complémentaire, des producteurs et emballeurs jusqu'aux remballeurs et commerçants en gros, et d'adopter un système de salubrité des aliments qui s'applique à toute l'industrie et qui répond aux exigences des consommateurs.

Un programme intégré et efficace de salubrité des aliments permet :

- d'amalgamer les processus de reconnaissance par le gouvernement canadien (par ex., la révision technique du Système de gestion), ce qui représente une économie de temps et d'argent, tant pour le gouvernement que pour l'industrie.
- de soumettre la nouvelle portée à une reconnaissance internationale (par ex., évaluation comparative à GFSI-IMSA).
- d'intégrer et d'accroître le bassin d'auditeurs de salubrité des aliments, sans compter la possibilité de réduire les coûts d'audit et les frais de déplacement des auditeurs facturés aux membres de l'industrie.
- d'intégrer les listes de contrôle d'audit, les programmes de formation des auditeurs et autres outils.

- fusionner et harmoniser les normes de salubrité des aliments au sein d'une même interface (par ex., le Guide) pour favoriser l'uniformité des exigences et faciliter l'adhésion au programme pour les entreprises dont les activités couvrent la production, l'emballage, l'expédition, la distribution, le commerce en gros et ou le remballage.

Progrès

Un comité directeur du Projet d'intégration de la salubrité des aliments, composé de représentants du CCH et de l'ACDFL, a été formé en 2010 pour superviser l'initiative. Depuis novembre 2011, les rencontres du comité sont axées sur la logistique du projet d'intégration. Le comité a élaboré les règlements de la nouvelle entité juridique et son énoncé de mission, a identifié un processus de gouvernance, a rédigé un guide de gestion intégrée, etc.

La norme du Programme SRCG de l'ACDFL est actuellement soumise au processus de révision technique du gouvernement. Une fois cette étape complétée avec succès, les normes techniques, les listes de contrôle d'audit et les programmes de formation des auditeurs des deux programmes seront combinés.

Prochaines étapes

En août 2012 aura lieu la nomination du conseil d'administration provisoire de la nouvelle entité; il sera formé de trois représentants du CCH et de trois représentants de l'ACDFL. La première réunion de ce conseil doit avoir lieu peu de temps après sa nomination et visera à recruter et embaucher un directeur général. Une fois l'incorporation complétée, le conseil provisoire doit se réunir à nouveau en novembre 2012.

La première assemblée générale annuelle de la nouvelle entité juridique est prévue en novembre 2013 au cours de laquelle doit se tenir l'élection des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration sera composé comme suit : quatre administrateurs approuvés par le CCH, deux par l'ACDFL et deux élus parmi les participants au programme (membres de la nouvelle entité juridique).

Les travaux doivent se poursuivre en 2013. Le financement du projet d'intégration des systèmes de gestion et des normes techniques provient d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments du programme « Cultivons l'avenir ». La mise en place de la nouvelle entité juridique est une initiative de l'industrie qui n'est pas financée par AAC.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Heather Gale, gestionnaire du programme CanadaGAP. Courriel : hgale@hortcouncil.ca Téléphone : 613-226-4880, poste 206

